



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 74729

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité concernant l'inégalité dans le versement de la retraite à certaines veuves. En effet, si les veuves, d'une manière générale, touchent 60 % de la retraite de leur époux, il n'en est pas de même lorsque le mari percevait des pensions de caisses différentes. Dans le cas où le conjoint est représentant, la veuve ne touchera que 60 % de la retraite de cadre mais rien de la CNAV alors qu'il a cotisé durant toute sa vie professionnelle. Cette situation apparaît comme une injustice. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74729

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1751